

Culture d'anacarde et emergence des conflits fonciers dans la sous-préfecture de bodokro (côte d'ivoire)

KOFFI Kouamé Sylvain

*Doctorant, Département de géographie, Université Alassane Ouattara
(Bouaké, Côte d'Ivoire)*

Sylvanuslebeni01@gmail.com

GUY Matthieu Ettien Afforo

*Docteur, Département de Géographie, Université Alassane Ouattara
(Bouaké, Côte D'Ivoire)*

afforoguy@gmail.com

ASSUE Yao Jean-Aimé

*Maître de conférences, Département de Géographie, Université
Alassane Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)*

assueyao@yahoo.fr

Résumé

La question des conflits fonciers liée à la culture de l'anacarde est aujourd'hui au cœur des débats en Côte d'Ivoire. Introduite dans l'agriculture ivoirienne à partir de 1960, les superficies des champs d'anacardiers connaissent une dynamique dans le Centre et le Nord du pays. En effet, la Sous-préfecture de Bodokro est l'une des localités où l'on observe un essor de cette culture avec une superficie estimée à 4725,27 ha en 2021. Cette dynamique s'explique par les conditions naturelles et humaines favorables. Cependant, cette culture censée réduire le niveau de pauvreté dans la sous-préfecture de Bodokro, est source de divers conflits fonciers entre les différents acteurs. Le présent travail vise à analyser l'émergence des conflits fonciers autour de l'essor de la culture d'anacarde dans la Sous-préfecture de Bodokro. Pour mener à bien cette étude, la méthodologie a concerné l'observation de terrain, les entretiens auprès des autorités administratives et des autorités coutumières. Une enquête par questionnaire adressée à un échantillon de 307 paysans répartis dans dix villages de la Sous-préfecture. Par ailleurs, les résultats de la recherche révèlent que l'intérêt accordé à cette culture par les producteurs a engendré une compétition foncière dans la localité. Il en est résulté d'une recrudescence des conflits fonciers. Ces conflits représentent : 0,7% de type communautaire, 7,2% de type inter-village, 10,4% de type interfamilial, 32,2% de type inter-producteurs et 49,5% de type intrafamilial. Ces conflits sont si récurrents que les paysans recourent régulièrement aux autorités coutumières (71,67 %), administratives et judiciaires (28,33 %) pour les régler.

Mots clés : Sous-préfecture de Bodokro (Côte d'Ivoire), Culture de l'anacarde, Modes d'accès au foncier, Conflits fonciers, cohésion sociale.

Abstract

The issue of land conflicts linked to the cultivation of cashew is now at the heart of debates in Côte d'Ivoire. Introduced in Ivorian agriculture from 1960, the areas of the anacardier fields are experiencing a dynamic in the Centre and the North of the country. Indeed, the Sub-prefecture of Bodokro is one of the localities where we observe a rise of this culture with an estimated area of 4725.27 ha in 2021. This dynamic is explained by the favourable natural and human conditions. However, this culture, which is supposed to reduce the level of poverty in the sub-prefecture of Bodokro, is the source of various land conflicts between the different actors. The present work aims to analyse the emergence of land conflicts around the rise of cashew growing in the Bodokro sub-prefecture. In order to carry out this study, the methodology concerned field observation and interviews with administrative and customary authorities. A questionnaire survey addressed to a sample of 307 farmers in ten villages of the Sub-prefecture. In addition, research results show that the interest given to this crop by producers has led to land competition in the locality. The result has been an increase in land disputes. These conflicts represent: 0.7% Community type, 7.2% inter-village type, 10.4% interfamily type, 32.2% inter-producer type and 49.5% intra-family type. These conflicts are so recurrent that farmers regularly resort to customary (71.67%), administrative and judicial authorities (28.33%) to settle them.

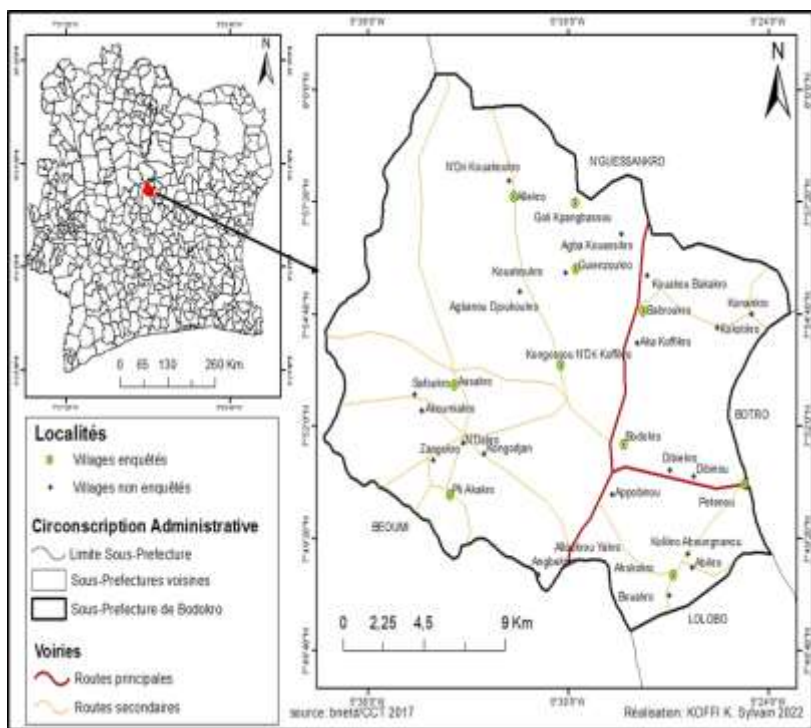
Keywords: Bodokro sub-prefecture (Côte d'Ivoire), Cashew cultivation, Access to land, Land conflicts, social cohesion.

Introduction

La Côte d'Ivoire a choisi l'agriculture comme le pilier de son développement socio-économique dès son accession à l'indépendance en 1960. Elle a développé plusieurs cultures de rentes en fonction de leurs zones écologiques dont le café, le cacao, l'hévéa et le palmier à huile dans les zones forestières ensuite le coton et récemment l'anacarde dans les zones de savane (Tuo, 2007:66). Cette diversité agricole en milieu rural ivoirien fait partie des principales stratégies adoptées par l'État et les paysans pour faire face aux contraintes alimentaires et agro-écologiques (Tuo, 2007 : 66). Par ailleurs, elles ont permis à la Côte d'Ivoire d'être parmi les meilleurs pays agricoles au niveau mondial. En ce qui concerne l'anacarde, les premières

plantations sont introduites dans la zone savanicole comme couvert végétal pour freiner l'avancée du désert au début des années 1959-1960 par deux sociétés d'État : la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), (Gouma 2003 :78). À cet effet, l'État ivoirien avec l'appui du Groupe de la Banque Mondiale s'est engagé dans la préparation d'un Projet d'Appui à la Compétitivité de la Chaîne de Valeur de l'Anacarde pour booster le développement de cette filière. Elle occupe près de 250 000 producteurs et fait vivre, directement ou indirectement plus de 1.5 millions de personnes. Localiser au centre de la Côte d'Ivoire dans la région du Gkêkê, la sous-préfecture de Bodokro est une localité propice au développement de la culture de l'anacarde. Elle occupe 57,55 % soit 4725,27 ha sur une superficie totale de 8210 ha et compte 1535 producteurs, (ANADER, 2020). L'essor de cette culture s'explique essentiellement par des conditions naturelles et des conditions humaines. La culture de l'anacarde contribue fortement au développement socioéconomique de la Sous-Préfecture de Bodokro. Mais, la création des vergers d'anacardiens suscite d'importants enjeux autour du foncier. On assiste ainsi à une multiplication des tensions foncières dans la localité. Cela s'explique par les pressions exercées sur les terres. Elle conduit à une individualisation, une privatisation et une marchandisation des droits fonciers (Chauveau et *al.* 2006 :19). Une plantation d'anacardiens a une durée de vie de plus de 50 ans et elle occupe d'important espace. D'où la réduction des terres culturales et la multiplication des conflits fonciers dans ladite localité. En effet, 93 cas de conflits ont été enregistrés dont 89 résolus et 4 cas non résolus de 2015 en 2020. Ainsi, les paysans se retrouvent de plus en plus en justice pour le règlement des conflits qu'ils n'ont pu résoudre par la voie traditionnelle et à la Sous-Préfecture. Dès lors, Comment la culture d'anacarde, s'est-elle présentée comme un produit qui suscite tant de conflits fonciers dans cet espace ? L'analyse des données dans cet article s'est faite autour de trois axes principaux : le regain d'intérêt pour la culture d'anacarde, les tensions dues à la ruée vers cette culture et les impacts et règlements de ces tensions. La carte 1 est une illustration de la situation géographique de la sous-préfecture de Bodokro.

Carte 1 : Présentation de la Sous-préfecture de Bodokro et les villages enquêtés



1. Méthodologie

Dans le cadre de cet article, les données ont été collectées au moyen de la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Elles se sont déroulées dans l'espace sous-préfectoral de Bodokro. La recherche documentaire a consisté à faire la recension des écrits sur le sujet et l'espace d'étude. Ils concernent les travaux scientifiques dont les travaux académiques et des articles scientifiques. Quant aux enquêtes de terrain, elles ont consisté à une observation, à des entretiens et aux enquêtes par questionnaire. L'observation a permis de sillonner les différents villages pour une meilleure compréhension des facteurs explicatifs des conflits fonciers dans la localité. Ensuite des entretiens

ont été réalisés avec les autorités sous-préfectorales, le responsable de l’ANADER et les autorités coutumières afin d’analyser la gestion des conflits fonciers de ceux-ci. Enfin l’enquête par questionnaire a consisté à enquêter 307 producteurs repartis dans dix villages. Le choix des villages enquêtés a été fait par la méthode des quotas basé sur trois critères. A savoir la situation géographique, le volume de la population (plus 750 habitants) de chaque village et le nombre de producteurs par village. Le choix de l’échantillonnage nous a permis d’avoir une idée réaliste sur la population à enquêter (les producteurs de l’anacarde). Plusieurs raisons expliquent le choix de notre échantillonnage : d’abord celle relative à l’étendue de notre espace d’étude. Ensuite, la forte densité de la population par localité. Enfin, l’état de la cohésion sociale. Pour opérer un choix raisonné de l’échantillon, nous avons pris en compte deux éléments: le choix du nombre d’individus et celui des localités. La méthode est celle des « quotas ». Elle consiste à rechercher à travers un raisonnement logique et cohérent un échantillon qui traduit la quantité représentative de la population capable de donner une idée réaliste de la population qu’on veut cibler. Ainsi, pour obtenir les informations sur les conflits fonciers liés à la dynamique de la culture d’anacarde, nous avons décidé d’enquêter les producteurs d’anacarde dans les localités que nous avons choisies en fonctions des critères définis ci-dessus. Notre choix s’est donc porté sur 10 villages (tableaux 1). Les populations de référence sont les producteurs de l’anacarde. Après avoir obtenu le nombre des producteurs dans les villages de notre choix dans la sous-préfecture de Bodokro. Pour trouver la taille de l’échantillonnage, nous avons appliqué la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2(PQ)N}{[e^2(N-1)+Z^2(PQ)]}$$

n= taille de l’échantillonnage ; N= taille de la population mère ; Z= coefficient de marge (déterminé à partir du seuil de confiance) ; e = marge d’erreur ; P = proportion de jeunes déscolarisés supposé avoir les caractères recherchés. Cette proportion varie entre 0,0 et 1 est une probabilité d’occurrence d’un évènement. Dans le cas où l’on ne dispose d’aucune valeur de cette proportion, celle-ci est fixée à 50%

(0,5) ; Q = 1-P donc Q = 0,5. A un niveau de confiance de 95% Z = 1,96 et la marge d'erreur est de 5% (0,05)

$$n = \frac{(1.96)^2(0.5) \times 1535}{[0.05^2(1535 - 1) + (1.96)^2(0.5)(0.5)]} = 307$$

On a décidé de prendre un échantillon de 307 producteurs d'anacarde parmi les 1535 que nous avons obtenu à l'ANADER. Pour l'échantillonnage nous avons choisi 10 villages et donc le nombre de producteurs d'anacarde à enquêter par localité dans ces localités suivant la formule précédemment cité est compris dans le tableau 1

Tableau 1 : Effectifs des producteurs de l'anacarde par village

Localités	Nombre de producteurs d'anacarde par village	Nombre de producteurs d'anacarde à enquêter par village
Ahokokro	110	22
Babroukro	105	21
Bodokro	270	54
Kongossou N'dri-Koffikro	120	24
Allèkro	260	52
Petenou	125	25
Assakro	130	26
Goli- Kpangbassou	145	29
Guienzoukro	120	24
Pli-Akakro	150	30
Total	1535	307

Source : Nos enquêtes, 2021

2. Résultats

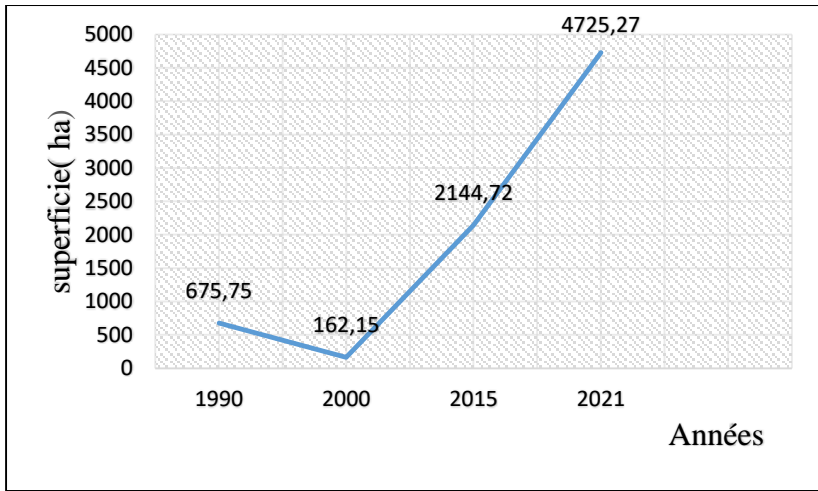
2.1. *L'afflux vers la culture d'anacarde*

Depuis son introduction dans la Sous-Préfecture de Bodokro dans les années 90, la culture d'anacarde n'a cessé de prendre de l'ampleur dans cette localité. Mais, cet intérêt accordé à cette spéculation par plusieurs personnes de statuts socio-professionnels différents, a suscité une course à la terre au point que sa pratique est aujourd'hui source de crises foncières dans toute la sous-préfecture.

2.1.1. *Un essor remarquable de la culture d'anacarde dans la Sous-Préfecture de Bodokro*

Débuté timidement dans les années 1990 avec un nombre restreint de producteurs, la culture d'anacarde connaît aujourd'hui une réussite indéniable dans la sous-préfecture de Bodokro. Le nombre de producteurs ainsi que les superficies culturales à l'hectare se sont accrus. On en enregistre respectivement 1535 et 4725,27 ha, sur l'ensemble de la sous-préfecture (ANADER, 2020). En effet, l'entrée en production des premières plantations et la hausse des prix bord champs ont été des facteurs incitateurs dans la localité. De la sorte, on assiste à un délaissement des cultures vivrières et pérennes telles que le cacao et le café au profit de l'anacarde. L'intérêt pour l'anacarde est si réel que plusieurs personnes de différents statuts socioprofessionnels investissent eux aussi dans la pratique de cette spéculation. La figure 1 est une illustration de ce fait.

Figure 1: Evolution de la superficie des plantations de l’anacardier de 1990 à 2021



Source : nos enquêtes, 2021

La figure 1 présente les différentes phases d’évolution de la culture de l’anacarde dans la Sous-Préfecture de Bodokro. L’observation de l’évolution de la courbe nous présente deux phases. La première phase part de 1990 à 2000 pendant laquelle nous observons une décroissance de la courbe et la deuxième phase part de 2000 à 2021 pendant laquelle la courbe croit de façon exponentielle. La décroissance de la courbe de 1990 à 2000 s’explique par l’immigration des peuples Baoulés vers les zones forestières en côte d’ivoire pour la pratique des cultures de cacao et de café. Aussi le prix bord champ du kilogramme et la demande étaient très faible. Les produits restaient souvent dans les maisons sans acheteur. De plus, le manque de structure d’encadrement des producteurs de cette culture, la mauvaise politique et l’organisation de la filière d’anacarde par l’Etat. Enfin, les feux de brousse qui ravageaient des hectares de champs d’anacardiers pendant la période de la production.

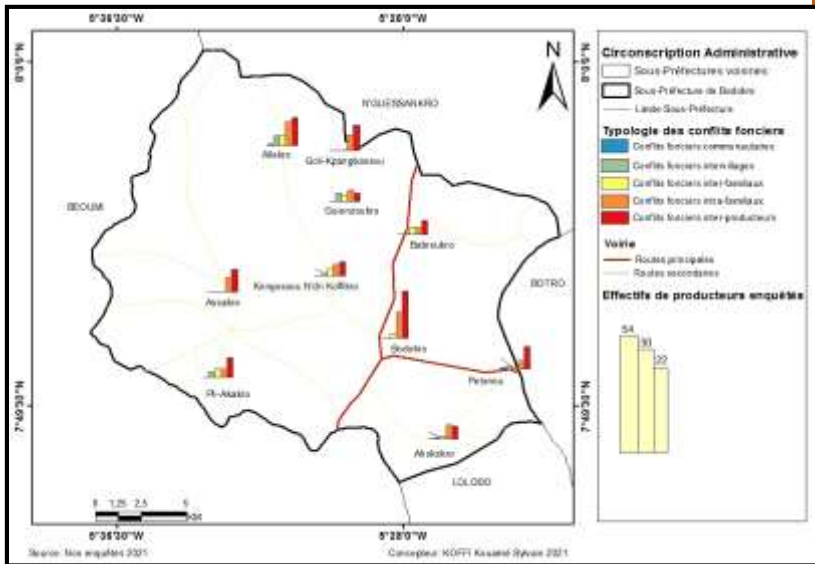
2.1.2. Dynamique spatiale de la culture d'anacarde et facteur d'émergence des conflits fonciers

Les tensions foncières liées au développement de l'hévéaculture sont marquées par la diversité avec laquelle elles se manifestent dans la région.

2.1.2.1. Les différents types de conflits fonciers

Le foncier constitue un bien de plus en plus convoité dans les différentes localités de la Côte d'Ivoire, en particulier la Sous-Préfecture de Bodokro. Ainsi, sous l'effet de l'essor de la culture de l'anacarde, constatons-nous une émergence de différents types de conflits fonciers dans cette localité (carte 2). Les conflits fonciers sont interfamiliaux, intrafamiliaux, inter-villages, inter-producteurs et communautaires. L'intensité et la persistance de ces conflits fonciers selon le type se diffère d'un village à un autre. La carte qui suit présente la répartition spatiale du phénomène observé.

Carte 2 : Répartition spatiale des conflits fonciers liés à la culture de l'anacarde dans la Sous-Préfecture de Bodokro

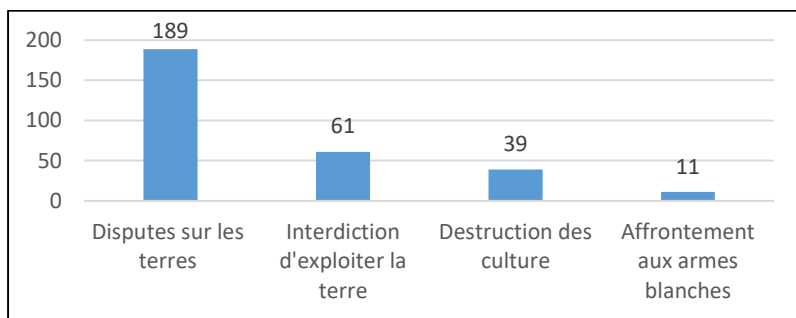


La carte 2 révèle une inégale répartition des conflits fonciers dans les villages enquêtés. Il ressort de cette analyse que les conflits fonciers dans les localités enquêtées sont plus dominés par les conflits intrafamiliaux et inter-producteurs dans tous les villages. Les autres, notamment, les conflits inter-villages, interfamiliaux et communautaires sont moins présents dans les localités. Le conflit foncier le moins représenté est celui du conflit foncier communautaire. Il n'est observé qu'Allèkro sur les dix villages enquêtés. Cet état de fait s'explique par la dynamique de la culture d'anacarde. Aussi la présence du conflit communautaire a Allèkro s'explique-t-il par la délocalisation de population due au projet AVB dans cette localité.

2.2. La manifestation des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bodokro

Les paysans recourent aux diverses formes de violence pour manifester réclamer leur terre. Ils procèdent par la destruction de plants ou par des menaces d'affrontements violents (figure3)

Figure 2 : Répartition de la manifestation des tensions foncières



Source : Koffi sylvain 2021

La figure 3 montre que la majorité des tensions foncière se manifestent par des disputes autour des terres (189), par des interdictions d'accès aux exploitations (61) ou encore par la destruction des cultures (39), par des affrontements aux armes blanches (11). La récurrence de ces conflits ont fini par laisser des impacts au niveau des campagnes

2.3. Les effets induits par les conflits fonciers et leurs règlements

Les conflits fonciers liés à la culture d'anacarde impactent négativement l'organisation de la société. Elles entraînent une atteinte à la cohésion sociale et une remise en cause de l'autorité des chefs traditionnels dans leur tentative de règlement des crises.

2.3.1. Une détérioration des relations sociales entre autochtones du fait de la récurrence des conflits intrafamiliaux

Du fait de la répétition des conflits, on assiste maintenant à des relations sociales tendues et de méfiance entre les populations. Cette situation se justifie par le fait qu'au cours des palabres nés autour du foncier, les protagonistes tiennent des propos injurieux. Aussi, les cas de destruction de plants marquent de façon indélébile les victimes qui peinent à tolérer à l'autre, son acte. Aussi, la plupart des paysans considèrent le fait d'être convoqués devant les autorités administratives ou coutumières comme une humiliation. Dans bien des cas, le concerné estime en effet que le problème aurait pu se régler soit en famille soit à l'amiable. Nombreux sont ceux qui s'étonnent donc de se retrouver devant ces autorités. Voici comment l'un d'eux, enquêté à Petenou, exprime son mécontentement : « *L'an passé, j'ai eu un problème de terre avec le premier fils de mon défunt grand frère. Mon neveu a envoyé cette affaire chez le chef canton. Ce geste ne m'a pas plu car on pouvait régler ce problème en famille. Je pense que c'est un manque de respect de sa part.* » La lutte de terres due à l'essor de l'anacarde est aussi source de mésententes et de ruptures sociales entre les villages voisins.

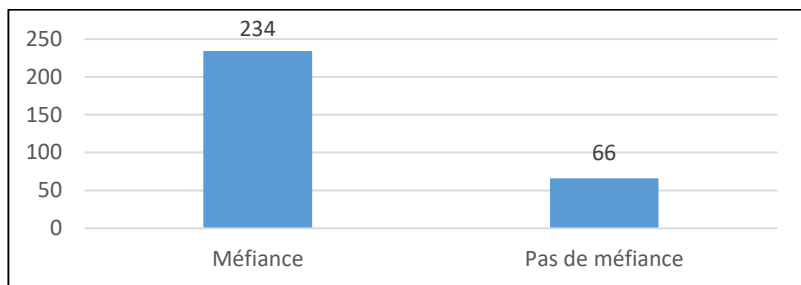
2.3.2. La méfiance sociale dans la Sous-Préfecture de Bodokro

L'émergence des conflits fonciers liés à la dynamique de la culture de l'anacarde dans la Sous-Préfecture de Bodokro a entraîné des effets néfastes dans les relations sociales.

Par ailleurs, tous ces effets néfastes de l'émergence des conflits fonciers induits par la dynamique de la culture de l'anacarde ont suscité la méfiance entre les communautés, les villages, les familles et les personnes en conflits. Les bonnes relations qui existaient entre ces communautés, ces villages, ces familles et ces producteurs d'anacarde se sont détériorées et font place désormais à la haine les uns pour les

autres, à la peur et à l'effritement total de la cohésion sociale. La figure 4 qui suit illustre parfaitement le niveau de la méfiance sociale dans cette localité.

Figure 3: Proportion de l'état de la méfiance sociale selon les producteurs dans la Sous-Préfecture de Bodokro



Source : nos enquêtes, 2021

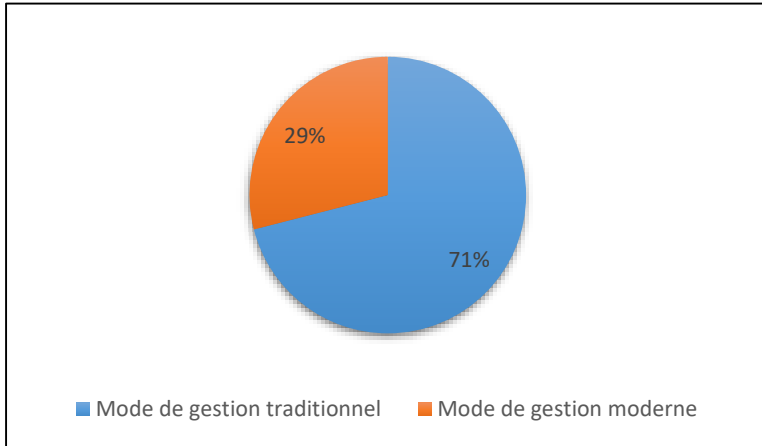
La figure 3 montre la proportion de la méfiance dans les villages de la Sous-préfecture de Bodokro. Pour un total de 300 paysans enquêtés 234 se méfient des autres et 66 ont répondu qu'ils ne se méfient pas des autres. Ce nombre élevé de la méfiance sociale des producteurs s'explique par l'émergence des conflits fonciers induit par la dynamique de l'anacarde dans la localité. La lutte des terres est devenue très rude en ce sens qu'elle a opposé les populations productrices de l'anacarde. Cette méfiance s'aperçoit au sein des familles, entre les villages et les paysans. Elle s'est installée dans le quotidien des populations à cause du nombre élevé des conflits fonciers qui a impliqué pratiquement toutes les grandes familles.

2.4. Les modes de règlement des conflits

Le règlement des conflits fonciers engage aussi bien les autorités coutumières qu'administratives de la Sous-Préfecture de Bodokro. Le mode de règlement traditionnel implique les autorités coutumières notamment les chefs cantons, les chefs de village et les chefs de famille dans la gestion de tensions foncières. Les autorités

administratives et judiciaires sont sollicitées lorsque les crises n'ont pas trouvé de solutions auprès des autorités coutumières.

Figure 4 : Répartition des modes de règlement des tensions foncières traditionnels et modernes



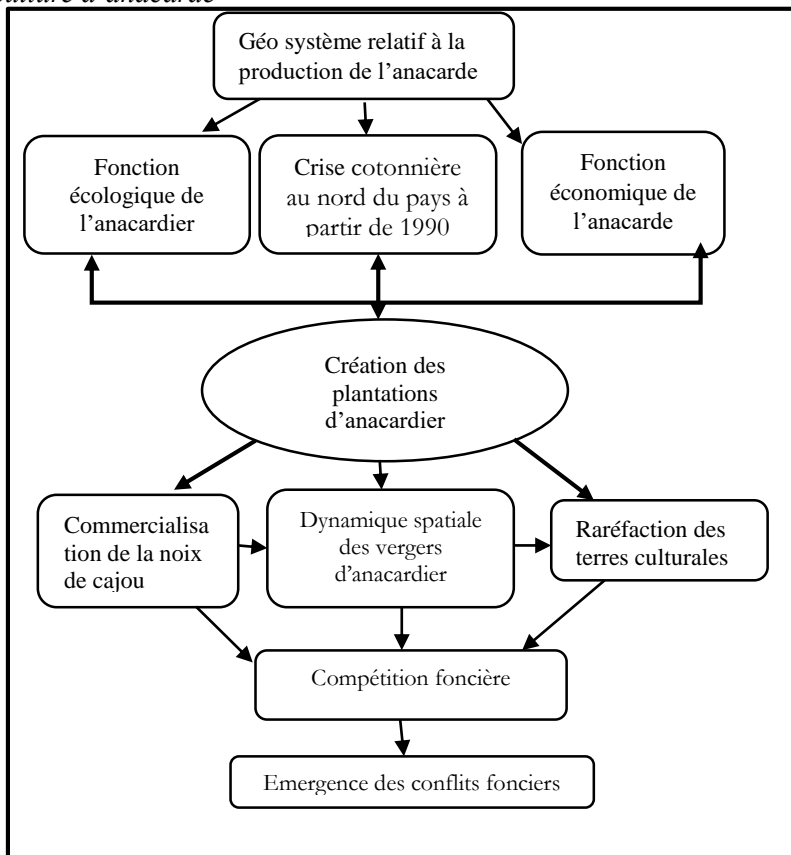
Source : nos enquêtes, 2021

Cette figure 4 révèle deux modes de gestion des conflits fonciers dans la localité de Bodokro. Le mode de règlement traditionnel est sollicité à 71 %. Les tensions foncières sont tellement récurrentes à Bodokro que certains acteurs préfèrent de plus en plus l'intervention des autorités administratives et judiciaires pour les régler. Les différends liés à la culture d'anacarde sont à 29% soumis aux autorités administratives. Il s'agit des cas de luttes de terres entre les villages voisins. Selon le sous-préfet de Bodokro, les tensions foncières enregistrées à l'échelle de sa circonscription ont été résolues. Mais, lorsqu'il n'y a pas d'issues, les protagonistes saisissent la justice. Ainsi, les tensions foncières soumises à la résolution par la voie moderne sont concernées et impliquent alors les magistrats qui veillent à l'application des textes juridiques. Quel que soit leur mode de règlement, les conflits fonciers entachent aujourd'hui l'activité agricole.

3. Discussion

L'objectif de cet article a été de mettre en relation la dynamique de la culture de l'anacarde et les déterminants de l'émergence des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bodokro. Dans le nord et le centre de la Côte d'Ivoire et particulièrement dans la sous-préfecture de Bodokro, les plantations d'anacardiens connaissent une expansion extraordinaire. La figure 5 suivante illustre nos propos.

Figure 5 : *Modèle explicatif des conflits fonciers engendré par la culture d'anacarde*



Source : Koffi K. Sylvain et al, 2022

La dynamique d'occupation spatiale des vergers d'anacarde au détriment des superficies de vivriers est due, à la fin des années 1980, à la valorisation économique de l'anacarde par l'État ivoirien, notamment auprès des paysans du Nord-centre du pays. (Koffi 2005 : 14-17) ne dira pas le contraire dans sa thèse où il met en valeur la dimension économique de la plante depuis son introduction en Côte d'Ivoire en 1968, grâce à la commercialisation de la noix de cajou. Cette valorisation économique de l'anacarde s'est traduite par la

volonté des pouvoirs publics de créer la SOVANORD (Société de Valorisation de l'Anacardier du Nord) en 1972, puis la construction d'une usine de transformation de la noix de cajou dénommée A.I.C.I (Anacarde Industrie de Côte d'Ivoire) en 1975. (Touré, 1997 :13-15) souligne que l'essor de la culture d'anacarde au Nord du pays est consécutif à l'effondrement des cours du marché du coton à partir de 1990. Pour lui, c'est la détérioration du marché du coton, seule source de revenu des paysans, qui a favorisé l'intérêt et l'engouement de la culture de l'anacarde auprès des paysans. On assiste dès lors à une forte croissance des superficies d'anacardiers au point où les parcelles de terre qui étaient dédiées à la production des vivriers, sont quasiment annexées par cette spéculation. Cette expansion spatiale de l'anacardier se vérifie par les résultats enregistrés au niveau de la zone d'étude et au plan national, tant pour les rendements à l'hectare que pour les superficies. Entre 1990 et 2011, la production de la noix de cajou a accru de plus de 60% et occupe environ 75% de l'espace (ANADER, 2012). Au plan national, les superficies cultivées sont passées de 8.220 hectares en 1970 à 450.000 hectares en 2008 (ARECA, 2009 :27 ; Ministère de l'Agriculture, 2015, p. 31). La stratégie d'adaptation paysanne aux mutations économiques en milieu rural n'est pas typique en Côte d'Ivoire. Il est aussi observé ailleurs, notamment au Togo selon (Sokemawu 2004 : 46). Pour l'auteur, le développement récent de la production d'anacarde dans ce pays se fait au détriment de celui du coton. De plus estime (Basset 2002 :79), le développement de l'anacarde accentue la mutation de la gouvernance foncière. L'anacardier est de ce fait, devenu un indicateur de propriété foncière comme une preuve judiciaire au sens traditionnel. Si l'anacarde constitue une source importante de revenus pour l'ensemble des paysans dans toute la région du Nord et du V Baoulé du pays, il n'en demeure pas moins qu'en tant qu'une plante pérenne, l'expansion de sa culture a réduit considérablement les terres cultivables disponibles dans ces zones. En effet, la dynamique des champs d'anacardiers a engendré l'insuffisance de terres cultivables. Aujourd'hui, la raréfaction des terres arables due à la pression foncière est l'élément déclencheur des conflits fonciers dans la sous-préfecture de Bodokro. Ce phénomène a provoqué plusieurs types de conflits fonciers dans la localité de Bodokro. Notamment les conflits inter-

villages, interfamiliaux, intrafamiliaux inter-producteurs et communautaires. Ces conflits sont engendrés par plusieurs facteurs. Comme l'indique (Coulibaly 2003 :142), les causes des conflits fonciers sont nombreuses, mais les migrations massives, souvent anciennes, mettent en présence des populations migrantes qui sont demandeuses de terres et de droits durables sur les terres qu'elles cultivent, et des groupes autochtones qui, selon la coutume, ont des « droits » d'appropriation radicalement incontournables et incessibles sur ces mêmes terres. Les interférences entre les autorités et règles foncières coutumières d'une part, et les lois foncières étatiques modernes d'autre part sont complexes, confuses, évolutives ; elles créent un espace de « gestion de la confusion » propice aux comportements opportunistes et rentiers, fortement influencé par les rapports de force locaux et la politisation de la compétition foncière.

Conclusion

Le déclin du coton et le manque de forêts qui a provoqué le retour des migrants ont favorisé l'introduction de la culture d'anacarde depuis 1990 dans la sous-préfecture de Bodokro. La culture d'anacarde étant une culture pérenne, et vu l'intérêt qu'il suscite auprès des producteurs du fait de sa rentabilité relative par rapport au coton et les cultures vivrières, sa production engendre des compétitions foncières. Il en résulte une multiplication de conflits fonciers dans les campagnes. Ces conflits impactent négativement l'organisation de cette société en entraînant une atteinte à la cohésion sociale et une remise en cause de l'autorité des chefs traditionnels qui essaient de régler ces crises foncières. A cela s'ajoute l'impossibilité de nombre de producteurs d'étendre leurs superficies culturales. C'est au regard des impacts que les différentes autorités s'impliquent de plus en plus dans ces questions foncières. Autant dire que des efforts restent encore à faire au niveau des différentes parties prenantes, surtout de la part des gouvernants. Face à la récurrence des conflits, il est à considérer que la politique d'immatriculation des terres du domaine rural ivoirien dont la mise en œuvre est ineffective depuis près de deux décennies, constitue l'ultime espoir de parvenir à la réduction de ces conflits.

Références bibliographiques

ACA, (2011), *African Cashew Alliance*, Annual Report 2011, Accra, Ghana, ACA.

BABO Alfred. (2011), « La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire », in Akindès.F (eds), Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence Dakar, CORDESRIA.

BABO Alfred et Droz Yvan. (2008), « Conflits fonciers, de l'ethnie à la nation : rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », Cahiers d'études africaines, n° 192.

CHAUVEAU Jean-Pierre (2000). *Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État*, Politique Africaine, 78 : 94-125, *English version : The land question in Côte d'Ivoire : A lesson in history*, International Institute for Environment and Development, Programmes Zones Arides, Dossier n° 95.

CHAUVEAU Jean-Pierre (2006 a), "How does an institution evolve? Land, politics, intergenerational relations and the institution of the tutorat between autochthons and migrant farmers in the Gban region (Côte d'Ivoire)". In R. Kuba C. Lentz (eds.) Land rights and the politics of belonging in West Africa, Brill Academic Publishers, African Social Studies Series, Leiden.

COULIBALY Amara (2003), *Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien. Droit, autorités, Procédure et règlement des conflits*, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

COULIBALY Tiécoura Hamed (2018), « Développement agricole et gouvernance foncière à Tioroniaradougou (Nord de la Côte d'Ivoire) », EchoGéo [en ligne] <http://journals.openditionorg/echogeo/15192>; DOI:10.4000/echogeo/15192, (consulté le 08/04/2018).

GAOULI BI Anicet .Patrice., 2008, *Tutorat et conflits Foncier Ruraux dans l'Ouest ivoirien : Le cas de de Fengolo dans la sous-préfecture de Duekoué*, CDP, projet 1 : local contexts of conflicts and peace bulding, Research Report N°5, 46 p

GOUMA Marie-ivoire, (Avril 2003). *Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée*

au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire, Mémoire professionnel, Université de Cocody, Abidjan.

KOFFI Yao Jean Julius, (2004): *Impacts écologiques et socio-économique de l'anacardier dans le département de Tanda : l'exemple du pays rural de Tiéдио*, Mémoire de maîtrise, Abidjan, CMS, Université de Bouaké.

KOFFIE-BIKPO Céline Yolande, ADAYE Akoua Assunta, (2015), « Géographie des conflits fonciers dans la Région du Bas Sassandra en Côte d'Ivoire », *Institut de Géographie Tropicale (IGT)*, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire.

KONE Gnanqadjomon (2001), *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : exemple du village de Kouakro*. Mémoire de maîtrise de sociologie, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire.

KONE Gnanqadjomon, (2002), *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : exemple du village de Kouakro (Bouaké)*, mémoire de maîtrise sociologie, Bouaké, Université de Bouaké.

KONE Miaman (2010), *Analyse de la chaîne de valeur du secteur anacarde de la Côte d'Ivoire*, rapport d'étude, Abidjan.

KONE Miaman. (2006), *Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la Sous-Préfecture de Gboguhé. Colloque international "Les frontières de la question foncière-At the frontier of land issues"*, Montpellier.

KOUAKOU Jérôme. Coulibaly Brahim (2016), quand la question foncière sape les actions humanitaires de cohésion dans les régions du Guémon et du Cavally en Côte d'Ivoire, Université de Bouaké,

KOUAO N'kpomé Styvince, et ALLA André Délla (2018), « Culture d'anacarde et mutations du milieu naturel dans les Sous-Préfectures de Diabo, Botro et Bodokro (Centre de la Côte d'Ivoire) », in *Revue du Laboratoire de Recherches Biogéographiques et de l'Environnement (LarBE)*, Université de Lomé, Sciences de l'Environnement.

KOUAO N'Kpomé Styvince Romaric (2020), *Analyse des mutations géographiques liées à la culture de l'anacarde dans les Sous-Préfectures de diabo, botro et bodokro (centre de la côte*

d'Ivoire) Thèse pour le Doctorat Unique de Géographie Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

RICAU Pierre (2013). *Connaître et comprendre le marché international de l'anacarde*. RONGEAD.

SOKEMAWU Koudzo (2015), « Développement de la filière anacarde dans la préfecture de Tchamba au Togo : vers une nouvelle stratégie paysanne de diversification des revenus agricoles » In *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou*, n° 4, vol. 2.

TANDJIEKPON André, (2005). *Caractérisation des systèmes et agrosystèmes forestiers à base d'anacardier (Anacardium occidentale linnaeus) en zone de savane au Bénin*.

TOURE Moussa, 1997, « Anacarde : demain une culture de rente », in *Fraternité Matin*, n°9802 du jeudi 19 juin 1997, (compte rendu du Symposium International, juin 97).

TUO Gnénémon., 2007. *Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire: stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté*, Mémoire de diplôme d'étude approfondie en science économique, université de Bouaké.